



RÈGLEMENT SANITAIRE

Le présent Règlement Sanitaire est rédigé dans le cadre d'une association de loi 1901, œuvrant dans la protection animale, sans refuge et fonctionnant par le biais de familles d'accueil

SOMMAIRE

<u>Article FA-1</u> – Plan de nettoyage et de désinfection des domiciles 2	2
des Familles d'accueil et du matériel	
Article FA-1-1 – Fréquence des opérations	
Article FA-1-2 – Précautions à prendre	
Article FA-1-3 – Les gamelles et distributeurs	
Article FA-1-4 – Les litières	
Article FA-1-5 – Responsables des opérations	
Article FA-1-6 – Plan de lutte contre les nuisibles	
<u>Article FA-2</u> – Règles d'hygiène à respecter par les bénévoles et le public 3	3
<u>Article FA-3</u> – Procédures d'entretien et de soins des animaux 4	4
Article FA-3-1 – Surveillance sanitaire et mise en règle	
Article FA-3-2 – Mesure à suivre en cas d'événement sanitaire	
<u>Article FA-4</u> – Isolements et quarantaines 5	5
Article FA-4-1 – Lors de l'arrivée	
Article FA-4-2 – Lors d'un événement sanitaire	
<u>Annexe 1 : Glossaire et définitions et maladies</u>..... 6	6
<u>Annexe 2 : Protocole d'utilisation Virkon S</u> 15	15
<u>Annexe 3 : Protocole d'utilisation de la javel</u> 16	16
<u>Annexe 4 : Protocole de nettoyage et désinfection en cas de Typhus ou de Parvovirus</u>..... 17	17
<u>Annexe 5 : Protocole de nettoyage et désinfection en cas de Teigne</u> 18	18



FAMILLE D'ACCUEIL

Article FA-1 – Plan de nettoyage et de désinfection des domiciles des Familles d'accueil et du matériel

Article FA-1-1 – Fréquence des opérations

Les informations ci-dessous concernent aussi bien le domicile que le matériel nécessaire à la vie quotidienne de l'animal : litières, cages, gamelles, ...

1^{er} cas : Pour les familles d'accueil effectuant une quarantaine ou un isolement :

- Un premier nettoyage doit être fait avant l'arrivée de l'animal, dans la ou les pièces auxquelles il aura accès pendant sa période de quarantaine.
Ce nettoyage doit être effectué avec un ammonium quaternaire de type Saniterpin plus 90 (se trouve en animalerie) ou Sanytol (qu'on trouve en magasin).
Vous devez utiliser des gants pour manipuler ces produits et respecter les doses conseillées ainsi que les temps de pose par la notice du produit utilisé.
- Durant la période de quarantaine un nettoyage quotidien est à effectuer : au minimum, il est demandé à la famille d'accueil de passer le balai. Il est aussi demandé de nettoyer le sol avec un produit de nettoyage standard toute les semaines. La pièce de quarantaine doit être, lorsque c'est possible, aérée tous les jours.
- Une fois la quarantaine terminée et la première visite chez le vétérinaire passée, un nettoyage des nouvelles pièces auxquelles aura accès l'animal et un nettoyage des anciennes pièces déjà utilisées, est obligatoire.
Ce nettoyage doit être effectué avec un ammonium quaternaire de type Virkon S fourni par l'association.
Vous devez utiliser des gants pour manipuler ce produit et respecter les doses conseillées ainsi que le temps de pose par la notice du produit utilisé. Le virkon S se présente sous forme de poudre à dissoudre. Une fois préparée, la solution est rose et stable une semaine. La perte de coloration indique que le produit n'est plus efficace. Aussi, il convient de ne préparer que la quantité nécessaire à la désinfection. Dans tous les cas, se référer au protocole mis en place par l'association.

2^{ème} cas : Pour les famille d'accueil dont les chats ont terminé leur quarantaine :

- Un premier nettoyage doit être fait avant l'arrivée de l'animal.
- Suite à cela, un nettoyage un nettoyage quotidien est à effectué : au minimum, il est demandé à la famille d'accueil de passer le balai. Il est aussi demandé de nettoyer le sol avec un produit de nettoyage standard toute les semaines.
- En cas d'événements sanitaires, la fréquence des opérations de nettoyage est modifiée et conseillée par l'association et le vétérinaire en fonction de la pathologie que l'animal aura développé. Un protocole spécifique, établi par l'association est à réaliser.

Article FA-1-2 – Précautions à prendre

Il faut respecter certaines précautions en cas d'utilisation de produits de nettoyage et de désinfection :

- Aucun animal ou être humain dans la pièce durant le nettoyage et la désinfection quelque soit la méthode utilisée pour réaliser cette désinfection. (aérosol, lavette,). Le chat peut être provisoirement mis dans sa cage de transport en attendant surtout en cas de quarantaine. Il ne doit pas être en contact avec les autres animaux dans ce cas là.



- La personne réalisant la désinfection doit porter des gants et des habits destinés uniquement à cet effet. Le port du masque est recommandé dès lors que le produit provoque un inconfort chez la f.a et dès l'utilisation d'un aérosol ou d'un pulvérisateur.
- Aération obligatoire de la pièce après utilisation des produits et avant de laisser l'animal rentrer de nouveau dans la pièce
- Rinçage après avoir laissé poser les produits lorsque cela est nécessaire.

Article FA-1-3 – Les gamelles et distributeurs

Fréquence et mode opératoire :

- Gamelle d'eau et de pâtées à rincer tous les jours et à nettoyer 2 fois par semaine avec éponge et liquide vaisselle.
- Gamelle de croquettes à nettoyer 1 fois par semaine avec éponge et liquide vaisselle.

Article FA-1-4 – Les litières

Fréquence et mode opératoire :

- Nettoyage journalier : enlever l'urine et les selles avec une pelle à litière, puis les placer dans un sac poubelle.
- Nettoyage mensuel : vider la litière restante dans les sacs poubelles (on aura pris la liberté la semaine d'avant de ne plus remettre de litière propre pour éviter un maximum le gaspillage), nettoyer les bacs à litières au détergent puis au désinfectant avec un spray : liquide vaisselle puis produit à base de javel. Bien rincer entre le nettoyage et la désinfection. Le temps de pose de la javel est de 10 min.

Article FA-1-5 – Responsables des opérations

Chaque famille d'accueil est responsable du nettoyage et de la désinfection de sa maison et des pièces dans lesquelles vivent les animaux qu'ils ont en charge.

Chaque famille d'accueil est responsable du nettoyage et de la désinfection du matériel nécessaire à la vie de l'animal.

Article FA-1-6 – Plan de lutte contre les nuisibles

En cas de nuisibles de type cafards, termites, fourmis ou autres insectes, il est du ressort de la famille d'accueil, d'en informer le bureau dirigeant de l'association et de contacter un service de désinsectisation.

En cas de nuisible de type tiques ou puces, il est du ressort de la famille d'accueil, d'en informer le bureau dirigeant de l'association, de vermifuger et re-antiparasiter tous les animaux du foyer qu'ils soient en accueil ou appartiennent à la famille d'accueil. L'association prend en charge les antiparasitaires pour le chat qui est en accueil seulement.

En cas de nuisible de type rongeurs : rats, souris, fouines ou autres, il est du ressort de la famille d'accueil, d'en informer le bureau dirigeant de l'association et de contacter un service de dératisation.

Article FA-2 – Règles d'hygiène à respecter par les bénévoles et le public

Cet article concerne les visites/rencontres des animaux chez les familles d'accueil faisant partie intégrante du processus d'adoption.



Pour toutes visites, la famille d'accueil se doit de nettoyer son domicile avant l'arrivée des potentiels adoptants et de le désinfecter après leur départ.

A leur arrivée au domicile de la famille d'accueil, les potentiels adoptants sont invités à se laver les mains au savon ou au gel hydroalcoolique, et à respecter les gestes barrières fixés par l'état contre la pandémie du Covid19, notamment le port du masque, lorsque les restrictions sont en place.

Les visiteurs ont l'interdiction formelle d'amener leurs animaux au moment de la visite chez la famille d'accueil, sauf circonstances exceptionnelles avec l'accord du bureau.

Les visites sont interdites si l'animal est en quarantaine d'arrivée ou en isolement sanitaire.

Si une visite est organisée pour un animal, et que dans cette même famille d'accueil, un ou plusieurs autres animaux sont en quarantaine ou en isolement dans une autre pièce, la famille d'accueil à **l'interdiction de laisser entrer les visiteurs dans la pièce soumise à quarantaine** pour rencontrer les animaux isolés, cela constituerait une faute grave susceptible de radiation.

Article FA-3 – Procédures d'entretien et de soins des animaux

Article FA-3-1 – Surveillance sanitaire et mise en règle

La famille d'accueil est dans l'obligation de surveiller l'état de santé de l'animal et de rapporter toutes altérations de cet état au bureau, pour qu'il soit notifié dans les registres « registre sanitaire pour chiens ou chats » et « registre sanitaire pour lapins et rongeurs », et que la famille d'accueil reçoive les directives à suivre en fonction de la situation.

Dans la majorité des cas, le bureau orientera la famille d'accueil vers un rendez-vous chez le vétérinaire, il peut également être conseillé de contacter la comportementaliste de l'association.

La famille d'accueil doit également prendre l'initiative d'emmener l'animal dont elle est responsable chez le vétérinaire pour la mise en règle et notamment penser aux rappels de vaccins afin de ne pas mettre en erreur le schéma vaccinal de l'animal.

Mise en règle :

– Pour les chats :

- Vaccins TCL* et rappels, (si le chat a accès à l'extérieur)
- Vaccins TC** et rappels, (si le chat n'a pas accès à l'extérieur)
- Identification par puce,
- Vermifuge et antiparasitaire,
- Stérilisation si plus de 6 mois,
- Tests FiV et FeLV si plus de 6 mois.

– Pour les chiens :

- Vaccins CHPPIL*** et rappels,
- Identification par puce,
- Vermifuge et antiparasitaire,
- Stérilisation si plus de 6 mois.

La famille d'accueil est tenue de procéder aux soins imposés ou conseillés par le vétérinaire, et d'en informer le bureau.

*TCL (Typhus, Coryza, Leucose)

**TC (Typhus – Coryza)

***CHPPIL (maladie de Carré, Hépatite de Rubarth, Parvovirose, Parainfluenza, Leptospirose)



Article FA-3-2 – Mesure à suivre en cas d'événement sanitaire

En cas de suspicion de maladie contagieuse par la famille d'accueil, la situation doit être soumise à l'évaluation du vétérinaire et elle doit en informer immédiatement le bureau.

En cas d'événements sanitaires avérés, la famille d'accueil devra en fonction de la situation :

- Mettre en place un isolement sanitaire comme définit dans l'article 4-2
- Procéder aux soins délivrés par le vétérinaire
- Surveiller les autres animaux du foyer voire les êtres humains si la pathologie est transmissible à l'homme durant les périodes d'incubations si elles existent.
- Appliquer les protocoles de nettoyage et désinfection détaillés en FA 1-1
- Mettre en place les mesures nécessaires en cas de zoonose : gants, masque, vêtements adaptés lorsque cela est nécessaire.

Article FA-4 – Isolements et quarantaines

Article FA-4-1 – Lors de l'arrivée

Lors de son arrivée, l'animal, peu importe son espèce, doit être mit en quarantaine pendant 21 jours pour les chats et 10 jours pour les chiens. Isolé de tous les autres animaux que pourrait avoir la famille d'accueil. Pendant cette période la famille d'accueil est tenue de surveiller l'état de santé de l'animal.

L'animal doit être emmené au vétérinaire dans les 7 jours qui suivent son arrivée afin qu'il soit établi un certificat de bonne santé.

En cas de transfert d'un animal ayant déjà terminé sa quarantaine et ayant été mis en règle par le vétérinaire, il n'y a pas d'isolement à mettre en place dans la nouvelle famille d'accueil d'un point de vue sanitaire de même qu'il n'y a pas lieu de refaire une visite vétérinaire.

La famille d'accueil prend toutes les dispositions nécessaires pour éviter de créer des contaminations croisées. Elle dédie une paire de chaussure et un vêtement pour la quarantaine avec lequel elle fera attention de ne pas mettre en contact ses propres animaux.

Article FA-4-2 – Lors d'un événement sanitaire

Lors d'un événement sanitaire comme une infection contagieuse survenant à distance de son arrivée, l'animal est considéré « en soins » et doit être mit en isolement pendant la durée estimée par le vétérinaire ou la famille d'accueil. La personne qui gardera l'animal dépendra du type de maladie contractée par celui-ci. Le typhus et la parvovirose se soignent exclusivement chez le vétérinaire tandis que les autres maladies ne nécessitant pas de soins d'hospitalisation peuvent être réalisées chez la famille d'accueil.

Situations fréquentes menant à un isolement :

- Infections contagieuses (exemples : teigne, calicivirus, ...)
- Opérations nécessitant une restriction des déplacements de l'animal
- Opérations associées à des infections secondaires

La famille d'accueil se réfère aux protocoles de nettoyage et de désinfection établis par l'association et décrits en annexe.



ANNEXE :

GLOSSAIRE : définitions et maladies les plus répandues

Famille d'accueil :

Source : Légifrance Code rural et de la pêche maritime, loi n°2021-1539 du 30 novembre 2021, article 10.
Personne physique accueillant à son domicile, sans transfert de propriété, un animal de compagnie domestique confié par un refuge ou une association sans refuge au sens de l'article L.214-6-5, dans les conditions prévues à l'article L.214-6-6.

Association de protection animale :

Source : Légifrance Code rural et de la pêche maritime, loi n°2021-1539 du 30 novembre 2021, article 10.

- I. Les associations sans refuge sont des associations de protection des animaux n'exerçant pas d'activité de gestion de refuge au sens de l'article L.214-6-1 et ayant recours au placement d'animaux de compagnie auprès de familles d'accueil mentionnées à l'article L.214-6.
Ces associations accueillent et prennent en charge des animaux soit en provenance d'une fourrière à l'issue des délais de garde fixés aux articles L.211-25 et L.211-26, soit donnés par leur propriétaire, soit à la demande de l'autorité administrative ou judiciaire.
- II. Ne peuvent détenir, même temporairement, des animaux de compagnie ou avoir recours au placement d'animaux en famille d'accueil en application de l'article L.214-6-6 que les associations sans refuge :
 - i. Ayant fait l'objet d'une déclaration au représentant de l'état dans le département
 - ii. Dont au moins l'un des membres du conseil d'administration ou du bureau remplit au moins l'une des conditions mentionnées au 3° du I de l'article L.214-6-1
 - iii. Ayant établi un règlement sanitaire.

Nettoyage :

Le nettoyage est le fait d'enlever les souillures organiques et/ou minérale de la surface à nettoyer. Il se réalise avec un agent dit « tensio actif ». Un agent tensio actif est un agent moussant type savon, liquide vaisselle. Le nettoyage nécessite toujours une action mécanique pour être efficace.

Désinfection :

La désinfection est le fait de détruire tout ou une partie des bactéries, virus ou champignons présents sur la surface à nettoyer.

La désinfection n'est efficace que si :

- Un nettoyage préalable est réalisé (sauf si le produit utilisé est un nettoyant/désinfectant 2 en 1)
- La molécule utilisée est la bonne pour le niveau de désinfection souhaitée
- Le temps d'application de ce produit est respecté
- La quantité de produit appliqué est suffisante

Pour exemple :

- On se nettoie les mains avec du savon
- On se désinfecte les mains avec du gel hydroalcoolique

Quarantaine :

La quarantaine est le fait d'isoler physiquement un animal des autres individus afin d'éviter la propagation de maladies que cet animal pourrait incuber.

Le temps de quarantaine chez Felis Canis est de 21 jours pleins. Le chat peut donc sortir au 22^{ème} jour.

Ce temps permet d'éviter de propager un virus qui pourrait contaminer les autres animaux du foyer.



Isolement :

L'isolement est le fait de d'isoler physiquement un animal des autres individus car il est atteint d'une maladie contagieuse.

Incubation :

L'incubation est le temps durant lequel l'animal a contracté une maladie mais est asymptomatique. C'est le temps durant lequel le virus ou la bactérie se développe. Durant ce temps, l'animal est potentiellement contagieux.

Porteur sain :

Un individu est porteur sain lorsqu'il porte sur lui un virus ou une bactérie sans développer la maladie provoqué par ce dernier. Un porteur sain peut contaminer ou non un autres individus par différents vecteurs de contamination.

Zoonose :

Maladie qui peut se transmettre de l'animal à l'humain

LES MALADIES CHEZ LE CHAT :

Coryza :

De la famille des coronavirus (calicivirus), cette pathologie est apparentée au rhume du chat. Il peut se caractériser par :

- De la fièvre
- Des écoulements oculaires ou nasaux purulents ou non
- Des éternuements
- Une perte d'appétit et / ou une perte d'énergie

Son temps d'incubation est de 3 jours. Il convient tout de même de savoir que 80% de la population féline est porteur sain du coronavirus.

Un vaccin existe, il est administré automatiquement avec celui du typhus tous les ans après un premier schéma vaccinal complet (Primo vaccination + deux injections à 1 mois d'intervalles)

PIF ou péritonite inféctieuse féline :

De la famille des coronavirus (calicivirus), cette pathologie est une maladie virale potentiellement mortelle difficile à diagnostiquer au développement complexe dû à la mutation d'un coronavirus intestinal initialement bénin.

Aujourd'hui, des traitements sont en cours d'évaluation à l'étranger. Il semblerait que les protocoles de soins soient efficaces mais très coûteux. (1500€ de traitement)

La PIF, est très contagieuse entre individus mais pas contagieuse à l'homme.

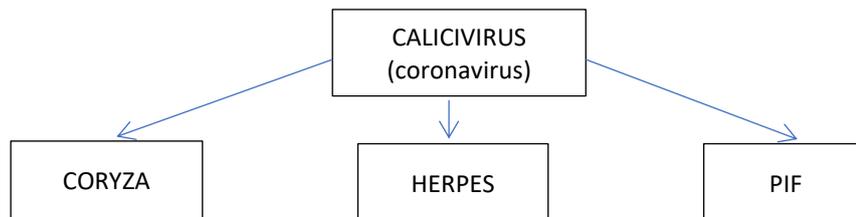
On estime que 5% des chats porteurs sains du corona peuvent développer une forme de PIF.

Les symptômes sont les suivants :

- PIF sèche : forme non productrice de liquide qui se dissémine dans de nombreux organes.
 - o Evolution lente
 - o Lésions inflammatoires appelées granulomes (répartition aléatoire dans les organes)



- Perte d'appétit
- Perte de poids
- Fièvre
- Vomissements
- Atteinte oculaire : inflammation
- Atteinte neurologique : convulsions
- PIF humide : épanchement dans l'abdomen ou thorax (productrice de liquide)
 - Perte d'appétit
 - Fièvre persistante
 - Perte de poids
 - Epanchements abdominales (acite) ou thoracique ou péricardique



Typhus ou panleucopénie féline

De la famille des parvovirus, cette pathologie est apparentée à une gastroentérite hémorragique. Il peut se caractériser par :

- De la fièvre,
- Des vomissements
- De la diarrhée
- Une perte d'appétit et d'énergie
- Déshydratation

Son temps d'incubation est de 2 à 10 jours. Dès l'apparition des premiers symptômes, il faut amener immédiatement le chat chez un vétérinaire. Cette pathologie est souvent fatale chez les chatons (90%) et les animaux non vaccinés. Elle nécessite généralement une hospitalisation.

Le typhus est très résistant dans l'environnement. Un protocole spécifique à base de Virkon S et de javel doit être mis en place pour son élimination. Dans tous les cas, par précaution, la famille d'accueil se recevra pas d'animal dans les 6 mois suivant le nettoyage et la désinfection.

Leucose :

La leucose (FeLV) est une maladie virale (rétrovirus) potentiellement mortelle qui provoque un syndrome d'immuno déficience chez les chats.

Cette famille de virus a la particularité de s'intégrer dans le génome des cellules hôtes. Ce qui explique qu'un chat infecté reste porteur à vie.

Il est difficile de détecter la leucose car elle favorise d'autres maladies. Les symptômes peuvent être différents d'un animal à l'autre selon son historique médical.

C'est pour cela que tous nos chats sont préalablement testés avant adoption. Il existe un vaccin qui n'est pas réalisé par l'association mais fortement recommandé aux adoptants. Ce vaccin protège très bien le chat contre ce virus.

Heureusement, ce virus n'est pas très résistant dans le milieu extérieur. Une bonne désinfection suffit à l'éliminer de l'environnement.



SIDA du chat ou FIV ou virus d'immunodéficience féline :

C'est une maladie causée par un retrovirus qui s'attaque au système immunitaire du chat (globules blancs), le rendant vulnérable aux autres maladies. On appelle cette maladie immunodépressive.

Les symptômes constatés sont ceux liés à d'autres maladies ou déséquilibres secondaires à l'infection par le FIV. On peut constater :

- Fièvre
- Perte de poids importante
- Pelage terne
- Gingivites et stomatites
- Gonflements des ganglions
- Atteintes neurologiques

Le chat peut être porteur asymptomatique (porteur sain) et ne jamais déclarer le sida. Il sera par contre, plus fragile que d'autres chats.

Un test spécifique détermine la présence du virus.

Tous nos chats sont testés pour le sida dès 4 mois.

MALADIES COMMUNES AU CHAT ET AU CHIEN

Gale d'oreille ou autodectose :

Maladie parasitaire touchant les oreilles des chats, chatons, chiens et chiots dû à un acarien qui se nourrit et se reproduit dans le conduit auditif de l'animal. Non dangereuse pour l'animal (si elle n'est pas compliquée par d'autres infections) cette pathologie provoque des démangeaisons très inconfortables chez l'animal infecté.

Dans la grande majorité des cas, cette affection se soigne très bien entre 2 à 4 semaines avec un traitement adapté. Une pipette antiparasitaire peut également être nécessaire.

Elle est contagieuse aux autres animaux mais seulement par contact physique / rapprochement. Ce parasite ne se transmet pas à l'homme.

Otite :

L'otite est une infection de l'oreille.

Les causes d'une otite sont multiples :

- Accumulation de cérumen
- Predisposition selon la race
- Corps étrangers : Epillets
- Shampoing inadaptés
- Tumeurs, polype
- Flore bactérienne dérégulée
- Bactérie, champignons, acariens

Les symptômes sont les suivants :

- Grattage intempestif
- Perte de poils localisée sur les oreilles
- Douleur
- Ecoulement
- Mauvaise odeur



Teigne ou dermatophytose :

Cette maladie de peau est dû à un champignon microscopique. Elle n'est pas dangereuse pour l'animal ni pour vous. Elle se caractérise par :

- Une perte de poils localisée généralement sur le dos et la tête
- Apparition de croûtes sur la peau du chat

La teigne est très contagieuse y compris à l'homme. Elle se détecte généralement par un examen vétérinaire à la lampe de wood (lampe UV). Son temps d'incubation est de 21 jours.

La teigne nécessite un isolement jusqu'à complet rétablissement. Son traitement dure entre 4 et 6 semaines et se caractérise par des bains deux fois par semaine ainsi qu'un traitement à donner par voie orale.

Un protocole spécifique doit être mise en place pour l'élimination de la teigne.

L'insuffisance rénale :

Le rein est un organe vital qui a plusieurs fonctions :

- Epurer le sang : par l'intermédiaire des néphrons
- Produire des hormones, des enzymes et des vitamines
 - o La rénine : indispensable à la régulation de la tension artérielle
 - o L'EPO : L'érythropoïétine agit sur la moelle osseuse pour produire des globules rouges en quantité suffisante pour véhiculer l'oxygène dans le sang
 - o Le calcitriol, forme active de la vitamine D, qui permet l'absorption du calcium par l'intestin et sa fixation sur les os.
- Maintien de l'équilibre hydrique de l'organisme
- Maintien des minéraux nécessaires à l'organisme : Parmi eux, on peut citer le sodium et le potassium qui proviennent des aliments. Leur manque ou leur excès peut être à l'origine de complications sévères... Les reins assurent donc leur maintien à un niveau constant, les excédents étant éliminés dans les urines. C'est pour cela que lorsqu'il y a une insuffisance rénale, on adapte l'alimentation de l'animal en contrôlant notamment le rapport entre ces minéraux.
- Régulation du pH du sang

L'insuffisance rénale se caractérise par une diminution de la capacité de filtration du rein. Les néphrons se détériorent et ne jouent petit à petit plus leur rôle de filtration.

Ses symptômes sont les suivant :

- Augmentation de la prise hydrique
- Perte de qualité du poils
- Perte de poids
- Perte d'appétit

La détection de l'insuffisance se fait généralement lorsque l'animal présente des symptômes. Malheureusement, l'insuffisance est souvent déjà à un stade avancé.

C'est pour cela que nous réalisons des contrôles annuels de nos animaux :

- De plus de 7 ans chez le chat (plus rare chez le chien)
- Chez les animaux dont on a connaissance d'une mauvaise alimentation régulière dans le passé.

L'hypertension artérielle :

C'est une maladie cardiovasculaire fréquente chez l'animal âgé aux conséquences graves. La pathologie se caractérise par une augmentation de la pression sanguine dans les artères.

L'hypertension persistante peut être :

- Primaire ou idiopathique : aucune affection sous jacente n'est détectée
- Secondaire : due à une maladie concomitante qui prédispose à l'hypertension. (80% des cas)
 - o Insuffisance rénale : 10 à 20% des cas



- Hyperthyroïdie
- Autres troubles endocriniens type cushing
- Diabète sucré
- Obésité et vieillissement

Les symptômes de la maladie peuvent être :

- Fatigue
- Perte d'appétit
- Vocalise intempestives, sans raison
- Vomissements
- Hyperactivité, nervosité
- Vertiges, désorientation, trouble de la coordination
- Atteinte de la vision
- Paralysie temporaire des extrémités
- Malpropreté
- Difficultés respiratoires (essoufflements, toux)

L'hyperthyroïdie ou l'Hypothyroïdie :

La thyroïde est une glande qui se situe au niveau du cou le long de la trachée. Cette glande est responsable de la production d'hormones dont la thyroxine. Quand la production d'hormone est modifiée c'est que cette thyroïde est dérèglée.

La thyroïde a une action sur l'appétit, l'activité physique, la tension artérielle, la température corporelle, l'assimilation de l'énergie.

Il existe deux types de pathologies :

- Hyperthyroïdie : les chats sont souvent atteints de cette pathologie et touche les chats âgés
 - Modification du comportement
 - Poils terne
 - Augmentation de la prise de boisson
 - Troubles digestifs avec diarrhées et vomissements
- Hypothyroïdie : ce sont plutôt les chiens qui souffrent de cette pathologie
 - Grande fatigue
 - Prise de poids
 - Œdème de la face
 - Chute de poils
 - Trouble du comportement
 - Altérations oculaires
 - Hypersensibilité au froid

Rage :

C'est une encéphalite virale grave. Après apparition des symptômes elle est fatale. Elle est hautement contagieuse par morsure et transmissible à l'homme.

Les symptômes sont les suivants :

- Troubles neurologiques
- Troubles comportementaux
- Agressivité impressionnante

Cette maladie est aujourd'hui absente en France mais présente dans d'autres pays. Aussi, il est obligatoire de vacciner votre animal quand vous sortez du pays. A la suite de la primo injection, l'animal peut sortir seulement 3 semaines après.



Giardiose :

La giardiose est une maladie parasitaire digestive due à un protozoaire, Giardia Duodenalis, qui touche les chiens et les chats mais aussi d'autres mammifères comme l'être humain.

Cette maladie atteint surtout les jeunes animaux, surtout entre l'âge de 3 semaines (à partir du sevrage alimentaire) et l'âge de 2 ans. Elle atteint entre 4% et 10% des chats, entre 36% et 50% des chiots de moins de 6 mois, de 8% à 17% des chiens adultes.

Les symptômes sont les suivants :

- La forme la plus courante est bénigne mais souvent chronique et se traduit par des selles pâteuses à liquides, parfois décolorées, des amaigrissements ou des retards de croissance...
- La forme aiguë est plus rare mais aussi plus grave : la diarrhée est profuse (aqueuse et importante) associée à une douleur abdominale.

Un test rapide permet d'identifier la giardiose.

En pratique, le traitement est difficile quand la maladie est chronique. Il fait généralement appel à l'utilisation d'antiparasitaires comme le métronidazole ou le fébendazole.

LE CHOIX DE LA MOLÉCULE EST FAIT AVEC LE VÉTÉRINAIRE EN FONCTION DE LA RAPIDITÉ D'ACTION MAIS AUSSI DE LA RECONTAMINATION POSSIBLE.

Si votre animal n'est pas seul, il faut traiter (comme en élevage ou en refuge) tous les animaux car les non malades peuvent être des porteurs asymptomatiques (sans signes donc).

Un bon traitement n'est efficace que si des mesures d'hygiène sont associées : Il faut donc également désinfecter la maison ou les locaux d'élevage, par exemple en nettoyant quotidiennement.

LES MALADIES CHEZ LE CHIEN :

La parvovirose :

La parvovirose est causée par un parvovirus très résistant. Elle est à l'origine d'une gastroentérite hémorragique grave. Elle est mortelle à 90% des chiens non traités. Les chiots sont plus exposés mais tous les chiens non vaccinés peuvent la contracter.

La prise en charge de cette pathologie doit être rapide dès l'apparition des symptômes. Elle nécessite une hospitalisation durant au minimum le temps de quarantaine requis pour cette maladie.

Les symptômes sont les suivants :

- Vomissements
- Perte d'appétit, refus de boire
- Diarrhée abondante nauséabonde liée à la présence de sang frais ou digéré
- Léthargie (perte d'énergie)
- Douleur abdominales
- Fièvre
- Déshydratation

Un vaccin existe, il est à faire à partir des 8 semaines du chien. Le chien sera complètement protégé environ 1 semaine après la deuxième injection.

Le parvovirus est très résistant dans l'environnement. Tout comme le typhus chez le chat, il faudra respecter un protocole de nettoyage et désinfection spécifique donné par l'association.

La toux du chenil ou coqueluche du chien :



La toux du chenil est une maladie respiratoire infectieuse très contagieuse souvent créée par la parainfluenza canine. Elle est très répandue. Sans traitement rapide, les complications liées à cette pathologies peuvent conduire au décès de l'animal. Elle touche les animaux de tout âge.

Les symptômes sont les suivants :

- Toux sèche forte, quinteuse et persistante d'apparition soudaine
- Ecoulement nasal clair ou purulent
- Ecoulement oculaire clair ou purulent
- Eternuements
- Conjonctivite uni ou bilatérale
- Reverse sneezing
- Fatigue
- Fièvre
- Perte d'appétit

Le temps d'incubation est de 3 à 10 jours. Un vaccin existe qui protège très bien les animaux sous forme d'injection ou d'instillation intra nasale.

La leptospirose :

Cette maladie est liée à une bactérie appelée leptospire. Cette bactérie est portée par de nombreux rongeurs (rats, souris) et petits mammifères dont l'urine est contaminée. On la retrouve alors dans des endroits tièdes et humides où elle peut résister plusieurs mois. Les eaux stagnantes au printemps et à l'automne peuvent être une source de contamination.

Les symptômes sont les suivants :

- Forme foudroyante : tue le chien en 24 à 48h (pas la plus fréquente)
 - o Fièvre élevée
 - o Abattement soudain
- Forme hémorragique : envahie les reins et le foie
 - o Jaunisse
 - o Présence de sang dans les selles
 - o Vomissement
 - o Perte d'appétit
 - o Perte de poids

Le temps d'incubation est de 4 à 7 jours. C'est une maladie transmissible à l'homme. Il existe un vaccin qui protège vos chiens.

La leishmaniose :

C'est une maladie parasitaire chronique grave transmise par un genre de moustique appelé phlébotome. Cette maladie se trouve dans des zones à risques qui sont plus exposées que d'autres régions.

Les symptômes sont les suivants :

- Trouble cutanés : perte de poils, squames, ulcères, pustules
- Saignements de nez
- Boiterie
- Griffes anormalement longues
- Epaissement des coussinets.
- Perte d'appétit
- Perte de masse musculaire
- Insuffisance rénale et hépatique

Le temps avant que les symptômes apparaissent peut être très longs (plusieurs années)



Un vaccin existe et protège le chien.

Pyroplasmose :

C'est une maladie parasitaire qui touche les globules rouges du sang. La babésia est transmise par la morsure du tique.

Les symptômes sont les suivants :

- Perte d'appétit
- Perte d'énergie
- Muqueuses pâles
- Fièvre > 40°C pendant 48H
- Coloration jaunâtre des urines
- Urines foncées (marron)

Le temps d'incubation est de 7 à 21 jours.

Epillet :

L'épillet fait partie de la folle avoine. Lorsqu'il sèche et se détache de la plante il peut pénétrer dans la peau de votre chien mais aussi rentrer dans un orifice naturelle (œil, oreille, nez, anus, vulve).

Les symptômes sont les suivants :

- Dans les narines : éternuements provoquant des saignements
- Dans les oreilles : le chien penche sa tête, il se gratte l'oreille, la douleur est forte
- Dans l'œil : sous le cul de sac de la paupière, provoque une irritation oculaire
- Entre les doigts des coussinets : le chien se lèche, boiterie, gonflement, abcès
- Sous la peau : plus difficile à détecter, abcès, plaie suintante

Un inspection minutieuse du chien après chaque sortie est indispensable. En cas de doute, il faut consulter un vétérinaire rapidement.



ANNEXE 2

PROTOCOLE D'UTILISATION DU VIRKON S

Substance active: monopersulfate de potassium 497 mg/g

Virkon S est le seul désinfectant prouvé efficace contre tous les 18 types de virus connus chez l'homme et l'animal, toutes les bactéries pathologiques usuellement rencontrées chez les animaux de rente et domestiques, toutes les bactéries importantes du secteur alimentaire, toutes les mycoses pathogènes telles que teigne; les levures, les moisissures et les mycoplasmes.

Virkon S assure une désinfection virucide, bactéricide et fongicide grâce à l'abaissement du pH du milieu et de l'activité peroxygène puissante du monopersulfate de potassium.

Utilisation :

La quantité de produit à dissoudre dépend du type de bactérie, virus ou champignon que l'on veut éliminer. Son efficacité dépend de la quantité de produit déposé ainsi que sa concentration.

Vous déterminerez tout cela avec l'aide de l'association et des vétérinaires. Le virkon S ne nécessite pas de rinçage après application.

Avant application il convient de nettoyer avec un agent tensio actif la surface à désinfecter.

Dilutions usuelles

	Dilution	Emploi
désinfection virucide de routine	1 : 200	300 ml/m ²
désinfection	1 : 100	300 ml/m ²
Tables de consultations	1 : 100	vaporiser et essuyer
Instruments	1 : 100	tremper 10 min.
textiles (vérifier la qualité grand teint du textile)	1 : 100	tremper 10 min. Le lavage usuel, ôtera la couleur rosé éventuelle du textile.

Table de dilution

dilution	1 : 50 (2%)	1 : 100 (1%)	1 : 200 (0.5%)
Virkon S	eau	eau	eau
5 g	250 ml	0.5 L	1 L
20 g	1 L	2 L	4 L
50 g	2.5 L	5 L	10 L

La solution est stable pendant 5 jours, elle n'est pas irritante. Elle a perdu son activité dès que l'indicateur a perdu sa couleur rose. Conserver bien fermé, à moins de 25°C et au sec (< 45% d'humidité), hors de portée des enfants. Conserver le sachet dessicatif dans l'emballage des comprimés. Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques.

En cas d'utilisation, une fiche de donnée sécurité vous sera fournie avec le produit.

Précautions d'emploi :

La poudre et les comprimés sont irritants. Irritant pour la peau. Risque de lésions oculaires graves. En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un médecin. Porter un vêtement de protection appropriés, des gants et un masque / lunettes de protection. Nocif pour les organismes aquatiques.

Peut déclencher une réaction allergique. Les emballages entièrement vides doivent être éliminés avec les déchets urbains. Les emballages partiellement vides doivent être rapportés au point de vente ou remis à un centre de collecte pour déchets spéciaux.

Homologué BVET, DVG, AFNOR, DEFRA et UE



ANNEXE 3

PROTOCOLE D'UTILISATION DE LA JAVEL

Substance active: chlore actif

Avant toute chose quelques règles de sécurité élémentaires :

- On ne verse jamais de l'eau sur la javel mais la javel dans l'eau
- On dilue toujours à l'eau froide et jamais à l'eau tiède ou chaude. Le chlore est instable et s'évapore dans l'air.

Utilisation :

Une solution désinfectante à base d'eau de Javel est réalisée à partir de deux types de solutions concentrées :

- Berlingot de javel de 250 ml concentré à 9,6% de chlore actif
- Solution de javel à 2,6% de chlore actif

x Berlingot de javel de 250 ml concentré à 9,6% de chlore actif

- o diluée à 0,5 % de chlore actif : 1 Berlingot de Javel à 9,6 % + 4 litres d'eau froide
- o diluée à 1% de chlore actif : 1 Berlingot de Javel à 9,6% + 2 litres d'eau froide

x Solution de javel à 2,6% de chlore actif

- o diluée à 0,5 % de chlore actif : 1 litre de Javel à 2,6 % + 4 litres d'eau froide
- o diluée à 1% de chlore actif : 2 litre de Javel à 2,6% + 2 litres d'eau froide

Précautions d'emploi :

La javel est un puissant oxydant. Elle est irritante pour la peau, les muqueuses et les yeux. Vous devez impérativement porter des gants lors de son utilisation.

En cas de contact avec la peau, les yeux et les muqueuses rincer abondamment et consultez un médecin.

ANNEXE 4

PROTOCOLE DE NETTOYAGE ET DESINFECTION EN CAS DE CONTAMINATION DE L'ENVIRONNEMENT PAR LE TYPHUS OU LE PARVOVIRUS.

Matériel nécessaire :

- Nettoyant tensio-actif : agent détergent moussant
- 1 solution de Virkon S dilution 1%
- 1 solution de javel dilution 1%
- Eau pour rincer
- Spray x 2

Protocole :

Le parvovirus félin et canin étant extrêmement résistant dans l'environnement, il faudra réaliser plusieurs nettoyage et désinfection en alternance de virkon S et de javel afin de s'assurer de l'élimination du virus. Tous les linges doivent être préférentiellement jetés à la poubelle dans un sac doublé et fermé. Mais si c'est impossible, il est envisageable de réaliser un trempage préalable avec une solution de virkon S à 1% puis de passer le linge en machine à 60°C.

1) Nettoyage

Nettoyer les zones à l'aide de liquide vaisselle et rincer. L'objectif est de préparer le support à la désinfection en éliminant toutes les souillures organiques (selles ou autre....)

2) Désinfection au Virkon S

Utiliser le spray afin de répartir la quantité recommandée de Virkon S sur la superficie. Laisser poser entre 10 et 20 min en fonction de la concentration de la solution.

3) Rinçage

Si vous réalisez une désinfection à la javel après celle au Virkon S, il faut impérativement rincer entre les deux étapes. Sinon, il est possible de réaliser ce protocole le lendemain mais il faudra recommencer l'opération de nettoyage.

4) Désinfection à la Javel

Utiliser le spray afin de répartir la quantité recommandée de Virkon S sur la superficie. Laisser poser entre 10 et 20 min en fonction de la concentration de la solution. Rincer obligatoirement la solution.



ANNEXE 5

PROTOCOLE DE NETTOYAGE ET DESINFECTION EN CAS DE CONTAMINATION DE L'ENVIRONNEMENT PAR LA TEIGNE

Matériel nécessaire :

- Nettoyant tensio-actif : agent détergent moussant
- 1 solution de Virkon S dilution 1%
- Spray

Protocole :

Tous les linges doivent être préférentiellement jetés à la poubelle dans un sac doublé et fermé. Mais si c'est impossible, il est envisageable de réaliser un trempage préalable avec une solution de virkon S à 1% puis de passer le linge en machine à 60°C.

1) Nettoyage

Nettoyer les zones à l'aide de liquide vaisselle et rincer. L'objectif est de préparer le support à la désinfection en éliminant toutes les souillures organiques (poils et autres résidus)

2) Désinfection au Virkon S

Utiliser le spray afin de répartir la quantité recommandée de Virkon S sur la superficie.
Laisser poser entre 10 et 20 min en fonction de la concentration de la solution.
Pas de rinçage nécessaire